



Mairie de Sauternes Gironde

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 033-213305048-20230411-11_202304-DE

S²LO

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

INTRODUCTION

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Locales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.sauternes.com

Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

La section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée au projet de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :



Mairie de Sauternes Gironde

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

S²LO

ID : 033-213305048-20230411-11_202304-DE

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes :
 - Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public ...)
 - Le FCVTA qui est une compensation de l'Etat à la commune à un taux Forfaitaire des dépenses réelles d'investissement
 - Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)
 - L'excédent de fonctionnement capitalisé.



Mairie de Sauternes Gironde

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 033-213305048-20230411-11_202304-DE



LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2023 est voté le 11 avril 2023 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur le site internet de la Mairie ou à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture habituelles. Il a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en apportant des prestations améliorant le niveau et la qualité des services apportés à la population
- Continuer l'engagement en faveur de l'école
- Stabiliser l'endettement
- Poursuivre les projets d'investissement prévus dans le cadre du mandat 2020-2026.

Le contexte économique incertain (augmentation du prix des fluides) impactera évidemment les réalisations budgétaires.

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

<u>Dépenses</u>	<u>Montant TTC</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant TTC</u>
Charges à caractère général	367 910,94 €	Atténuations de charges	
Charges de personnel	336 000,00 €	Produits des services	43 000,00 €
Atténuations de produits		Impôts et taxes	305 789,00 €
Autres charges de gestion courantes	128 000,00 €	Dotations et participations	140 884,00 €
Charges financières	2 000,00 €	Loyers	15 000,00 €
		Produits financiers	20 415,00 €
<i><u>Total des dépenses de gestion courante</u></i>	<i><u>833 910,94 €</u></i>	<i><u>Total des recettes de gestion courante</u></i>	<i><u>525 088,00 €</u></i>
Charges exceptionnelles	1 500,00 €	Produits exceptionnels	
Dotations	300,00 €		
<i><u>Total des dépenses réelles de fonctionnement</u></i>	<i><u>835 710,94 €</u></i>	<i><u>Total des recettes réelles de fonctionnement</u></i>	<i><u>525 088,00 €</u></i>
Virement vers la section d'investissement	39 580,79 €	RESULTAT REPORTE	350 203,73 €
<u>TOTAL DES DEPENSES CUMULEES</u>	<u>875 291,73 €</u>	<u>TOTAL DES RECETTES CUMULEES</u>	<u>875 291,73 €</u>



Mairie de Sauternes
Gironde

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 033-213305048-20230411-11_202304-DE



Vue d'ensemble de la section d'investissement

<u>Dépenses</u>	<u>Montant TTC</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant TTC</u>
Aire de jeux	10 000,00 €		
Voirie	45 000,00 €	Taxe aménagement	10 000,00 €
Aire de camping-car	20 000,00 €	Subvention	8 000,00 €
Groupe scolaire : ouverture 5eme classe	27 000,00 €	FCTVA	14 000,00 €
Groupe scolaire : pompe à chaleur cantine garderie	15 000,00 €		
Groupe scolaire : étude énergétique	5 000,00 €		
Groupe scolaire : tablettes informatique	7 000,00 €		
Salle des fêtes : équipement	15 000,00 €		
Licences logiciels	7 000,00 €		
Divers outillage	5 000,00 €		
Mairie : pompe à chaleur	14 000,00 €		
Divers	2 000,00 €		
Ancienne école : étude et travaux	60 000,00 €		
Restes à réaliser	45 000,00 €		
Remboursement (emprunt)	87 000,00 €	Virement du fonctionnement	39 580,79 €
		Résultat reporté	292 419,21 €
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	364 000,00 €	TOTAL DES RECETTES CUMULEES	364 000,00 €



Mairie de Sauternes Gironde

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 033-213305048-20230411-11_202304-DE

S²LO

Eléments de compréhension

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 Dépenses à caractère général : Les crédits alloués à ce chapitre servent au fonctionnement courant de la collectivité.

Chapitre 012 Charges de personnel : La maîtrise des charges relatives aux dépenses de personnel font l'objet d'une particulière attention.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : Ce poste intègre les participations à verser aux organismes de regroupement (SIVOM, SISS, SDIS), les indemnités de fonction des élus et les subventions aux associations

Chapitre 66 Intérêts de la dette : le montant dû au titre des intérêts d'emprunts

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : 39 580.79 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les ressources fiscales générées par la dynamique des bases permettent de compenser partiellement la baisse régulière des dotations de l'Etat.

Une légère augmentation proportionnelle de 0.48 % des taux est actée en conseil municipal afin de juste compenser l'inflation après l'augmentation des bases. Cela engendrera une hausse des recettes de 1 512 euros.

La dynamique des droits de mutation est inscrite prudemment dans le contexte actuel de difficulté d'obtention d'emprunt.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget est un budget ambitieux. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 364 000 € afin de répondre aux principales sollicitations reçues

Les réalisations seront les suivantes :

PROJETS STRUCTURANTS

Groupe scolaire :

- Equipement informatique : 7 000 €
- Etude énergétique 5 000 €
- Travaux ouverture de la 5^{ème} classe 27 000 €
- Remplacement pompe à chaleur cantine 15 000 €



Mairie de Sauternes Gironde

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

S²LO

ID : 033-213305048-20230411-11_202304-DE

Voirie :

- Route de la Bialounayre : 45 000 €
- Aire de jeux : 10 000 €
- Aire de camping-car : 20 000 €

Ancienne école St Pierre :

- Etudes et début des travaux : 60 000 €

Salle des fêtes :

- Remplacement mobilier : 11 000 €
- Remplacement mobilier cuisine : 5 000 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les ressources propres, composées de l'autofinancement, de la taxe d'aménagement et du FCVTA estimé au plus juste, permettent de financer ces investissements sans emprunt nouveau. Total des recettes : 364 000 €.

L'ENDETTEMENT

La CAF (capacité d'autofinancement) qui représente l'épargne brute généré par le cycle de fonctionnement est de : 42 104€ ce qui représente 51€ par habitant.

Elle permet de faire face au remboursement des annuités d'emprunts

Au 31 décembre 2022, la dette financière de la commune s'élève à 125 040 €